



Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du quinze avril deux mil vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 14

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Monsieur Benoit BUTRULLE, Madame Ophélie COSTA, Madame Florence DEVAUX, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Cécile GUILBERT, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Julien MALARDENTI, Madame Virginie MARZIN, Madame Marie-Claire SACHET, Monsieur Éric SINTES - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN absent.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien MALARDENTI

1) Appel des participants

14 présents – 1 absent

2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2021 et signatures

Approuvé

3) Commissions communales

➤ Développement durable

Lotissement Domaine des Êtres : Tous les lots sont sous option. Les travaux de première phase de viabilisation devraient s'achever mi-mai.

L'étude G1 argiles est programmée jeudi et vendredi prochain.

Atelier : planning de travaux prévu dernier trimestre 2021.

Voirie centre-bourg : dernière section RD74, rue de l'église, rue du centre, rus des caves, passage du charron.

Parking devant le Doyenné : première esquisse faite. La commission va continuer à travailler le dossier.

Mairie : le permis a été déposé au service instructeur.

➤ Habitants

L'école reprend lundi 26 avril. Pour le moment le protocole reste identique à précédemment, à part les tests.

Remplacements des absences, nous allons travailler avec l'association de réinsertion Solipass pour pallier ces remplacements.

Service civique : Magdaléna va continuer son projet autour de l'école et de la communication. A cette fin, son planning a été revu avec elle pour être plus en adéquation avec ses nouveaux projets.

➤ Relations extérieures et coopérations

Sentiers de randonnées : rencontre avec le référent ALM et Destination Angers. Nous devons maintenant identifier plus précisément le sentier avec les points remarquables, la durée, vérifier le fléchage... le panneau de départ sera ensuite fait.

Mobilités 2023 : première prise de contact à 4 communes avec ALM. Ppt envoyés au membres du conseil municipal. Le principe étant de faire un état des lieux des modes de déplacements et des sens de circulation des habitants du bassin de vie pour définir la carte et les orientations futures.

➤ Vie communale

Newsletter : en cours de diffusion

Services de la bibliothèque et du bibliopôle. En s'abonnant à la bibliothèque, les habitants de la commune peuvent accéder au fonds documentaire numérique du bibliopôle. LA démarche est précisée sur la newsletter et sur le site du bibliopôle.

Plan communal de sauvegarde : il est en cours de mise à jour. Un appel aux professions médicales et paramédicales sur la commune pour avoir un listing exhaustif ainsi que leurs coordonnées pour ce document essentiel en cas de crise majeure.

➤ CCAS

Question sur la vaccination et accompagner les personnes qui auraient des difficultés. Logements sociaux, le CCAS a appuyé deux dossiers.

4) Finances

Objet : Finances - Budget Principal – Indemnités du Maire (délibération 2021-32)
--

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maires et des adjoints, issues des articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

VU la délibération 2020-33 du 25 mai 2020

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au maire à un taux inférieur au taux maximal, si ce dernier en fait la demande, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

CONSIDERANT qu'à défaut d'une telle demande, le conseil municipal doit fixer les indemnités de fonction du maire au taux maximal,

CONSIDERANT que lorsque le conseil municipal se prononce sur un taux (pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux), il doit se référer aux plafonds suivants définis par la loi

	MAIRES ❶		ADJOINTS ❷		CONSEILLERS MUNICIPAUX ❸	
	Taux Maximal/ IB 1027-INM 830 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute	Taux Maximal/ IB 1027- INM 830 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute	Taux Maximal/ IB 1027- INM 821 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute
Moins de 500 habitants	25,50%	991,80 €	9,9%	385,05 €	6%	
De 500 à 999 habitants	40,30%	1 567,43 €	10,70%	416,17 €	6%	
De 1 000 à 3 499 habitants	51,60%	2 006,93 €	19,80%	770,10 €	6%	
De 3 500 à 9 999 habitants	55%	2 139,17 €	22%	855,67 €	6%	233,36 €
De 10 000 à 19 999 habitants	65%	2 528,11 €	27,5%	1 069,59 €	6%	233,36 €
De 20 000 à 49 999 habitants	90%	3 500,46 €	33%	1 283,50 €	6%	233,36 €
De 50 000 à 99 999 habitants	110%	4 278,34 €	44%	1 711,34 €	6%	233,36 €
100 000 habitants et plus	145%	5 639,63 €	66%	2 567,00 €	6%	233,36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 646 habitants, décide :

L'indemnité du Maire, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, est, à compter du 25 mai 2020, calculée par référence au barème fixé par l'art. L. 2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

Indemnité maximale 3 889.40 €❶ x 40.30% soit **1 567.43 €/mois**

A la demande de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire, l'indemnité est, à compter du **1^{er} mai 2021** (1), calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune, et fixée à

Indemnité maximale 3 889.40 €❶ x 33% soit **1 283.50 €/mois**

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

– L'enveloppe maximum correspond à

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé par mois)

– Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 1 567.43 € + (416.17 € X 4 adjoints) = **3 232.11 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** les indemnités cités ci-dessus ;
- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires au compte 6531 (indemnités) ;
- ✓ **CONSERVE** les indemnités des adjoints comme mentionnées dans la délibération 2020-33 ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances Budget annexe Lagune/domaine des Êtres – Dépôt de garantie (délibération 2021-33)

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération 2020-60

CONSIDERANT que la commune peut demander aux acquéreurs des terrains sis domaine des Êtres un dépôt de garantie avant lors de la signature des compromis de vente

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la demande d'un dépôt de garantie par les acquéreurs des terrains sis domaine des Êtres lors de la signature des compromis de vente ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à un de ses adjoints pour fixer avec les acquéreurs, le montant du dépôt de garantie ;
- ✓ **MANDATE** l'étude de Maître DELSAUX pour consigner ces sommes dans sa comptabilité
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) Intercommunalité

Objet : Intercommunalité – convention de portage foncier (délibération 2021-34)

La commune d'Ecuillé a sollicité la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, dans le cadre de sa compétence portage foncier au profit des communes. En effet, la commune a un projet d'aménagement en zone 2AU du PLUi.

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole a donné une suite favorable au portage foncier des parcelles B 18, 20, 21, 35, 36 37 et 39 sises lieudits « Le champ des cormiers », « Pièce du cimetière » et « Les Carries » d'une superficie totale de 30 250 m².

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention relative au portage des parcelles énoncées ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

6) Urbanisme

Objet : Urbanisme - SMBVAR – Avis d'enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Baconne et de la Suine et de la délivrance de l'autorisation environnementale (AE) permettant leur exécution.
(Délibération 2021-35)

Il exposé :

Par courrier du 18 mars 2021, les services de la préfecture nous ont transmis l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2020 n° 66 du 17/03/2021 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Baconne et de la Suine présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme) en vue de :

- La déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du Code de l'environnement
- La délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit Code.

Cette enquête publique a lieu du 19 Avril au 06 mai inclus et concerne les communes de Feneu, Sceaux d'Anjou, Querré (Commune nouvelle Les Hauts d'Anjou), Ecuillé, Soulaire et Bourg, Chambellay, Champteussé sur Baconne (Commune nouvelle Chenillé-Champteussé)

Le Conseil municipal :

- ✓ **DONNE** un avis favorable sur cette enquête publique.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

7) Questions diverses.

❖ Rencontre avec Christophe BECHU

Rencontre le 15 avril. Nous avons pu lui présenter la commune et les projets en cours et futurs.

❖ Rencontre avec Roch BRANCOUR

Rencontre le 13 avril : nous avons pu avoir un bon échange sur les dossiers en cours et futurs.

Tour de table:

Cécile GUILBERT : y-a-t-il des logements sociaux de prévus au Domaine des Êtres ?

Oui 3, en relation avec Maine et Loire Habitat

Date prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain Conseil municipal le jeudi 20 mai 2021

22/04/2021	2021-32	Finances - Budget Principal – Indemnités du Maire
22/04/2021	2021-33	Finances Budget annexe Lagune/domaine des Êtres – Dépôt de garantie
22/04/2021	2021-34	Intercommunalité – convention de portage foncier
22/04/2021	2021-35	Urbanisme - SMBVAR – Avis d'enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versant de la Baconne et de la Suine et de la délivrance de l'autorisation environnementale (AE) permettant leur exécution.

David BARAIZE		Mickaël BRETON	
Benoit BUTRULLE		Ophélie COSTA	
Jean-Louis DEMOIS		Florence DEVAUX	
Sylvie DOUBLÉ		Cécile GUILBERT	
Cécile HUET		Victoire JONCHERAY	
Julien MALARDENTI		Virginie MARZIN	
Léo PINETON DE CHAMBRUN	Absent	Marie-Claire SACHET	
Eric SINTES			